PMRA APPROVED
9-MAR-2012
2011-1537

Please note that highlighted text represent changed made by the PMRA on your behalf. Update your labels accordingly.

GROUP	7	INSECTICIDE

DISTANCE ®

Régulateur de croissance des insectes pour
supprimer les aleurodes sur les plantes d'ornement produites en serre et
les légumes de serre (tomates, poivrons, concombres, et aubergines)

COMMERCIAL

GARANTIE : Pyriproxyfène .....103 g/L

N₀ D'HOMOLOGATION : 28414
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L

Valent Canada Inc.
6-130 Research Lane
Guelph, ON N1G 5G3

DISTANCE® est une marque de commerce déposée de Valent USA Corporation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Pour supprimer les aleurodes sur les plantes d'ornement produites en serre et les légumes de serre (tomates, poivrons, concombres, et aubergines).
DISTANCE affecte les insectes ravageurs à tous les stades de vie, notamment les oeufs, les nymphes/larves, les pupes et les adultes. DISTANCE ne supprime pas les insectes adultes, mais fait diminuer sensiblement la production d'oeufs viables en raison de sa forte activité transovarienne. Chez les aleurodes, l'activité transovarienne commence dans la journée suivant le contact ou l'ingestion des résidus de DISTANCE par les insectes adultes. DISTANCE est aussi caractérisé par son activité ovicide, laquelle inhibe la métamorphose des nymphes, des larves et des pupes en adultes. Puisque DISTANCE est un régulateur de croissance des insectes (RCI), son activité dépend du stade de développement de l'insecte. Ainsi, son activité peut être manifestement plus lente que celle des insecticides de contact typiques, en particulier lorsqu'il y a un nombre élevé de stades larvaires avancés au moment de l'application.

DISTANCE est aussi caractérisé par un effet de pénétration puissant sur une variété de plantes d'ornement, notamment les poinsettias, les hibiscus, les gerberas de Jameson et les chrysanthèmes. Les résidus de DISTANCE appliqués sur la surface supérieure de la feuille pénètrent rapidement la cuticule de la feuille; ils peuvent ensuite être ingérés par les insectes immatures et adultes se nourrissant sur la surface inférieure de la feuille (p.ex. les aleurodes). Ainsi, même si la bouillie de pulvérisation ne couvre pas toute la surface inférieure de la feuille, DISTANCE peut quand même assurer une suppression très efficace.

TOLÉRANCE DES PLANTES :

IMPORTANT : Le grand nombre existant de variétés de cultivars et de plantes d'ornement ainsi que l'introduction continuelle de nouvelles variétés rendent impossibles les essais au champ avec DISTANCE dans toutes les régions où ce dernier est vendu, ou bien dans toutes les combinaisons créées par les différences suivantes. Elles comprennent notamment le type de sol ou milieu, le pH, l'humidité ou la fertilité, les conditions environnementales comme la température, l'éclairage ou les degrés-jours de croissance, ainsi que les pratiques horticoles et le mode d'emploi, et l'application du produit.

Pour assurer la compatibilité de DISTANCE avec la variété ou le cultivar dans vos conditions particulières, faire un essai du produit sur une échelle restreinte. Avant de procéder à des traitements de grande envergure, surveiller les plantes pendant deux semaines pour des signes de phytotoxicité. On a constaté des effets de phytotoxicité sur les plantes suivantes : Sauge (Salvia spp.), graptopetalum (Graptopetalum paraguayense), fougère de Boston (Nephrolepis exaltata), schefflera (Schefflera spp.), gardenia (Gardenia spp.) et heuchère (Heuchera sanguinea). Il est donc recommandé de ne pas utiliser DISTANCE sur ces plantes. Ne pas traiter les poinsettias après la formation des bractées.

MODE D'EMPLOI :

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE
Ne préparer que la quantité de bouillie de pulvérisation nécessaire pour effectuer le traitement immédiat. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser le produit. Agiter à fond avant et durant l'application. Tous les jours après l'utilisation, rincer à fond le réservoir de pulvérisation avec beaucoup d'eau propre; éliminer les rinçures de pesticide en les appliquant sur un endroit déjà traité. Ajouter ½ à 2/3 de la quantité d'eau nécessaire au réservoir de pulvérisation ou de mélange. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité nécessaire de DISTANCE. Continuer l'agitation en ajoutant le reste de l'eau. Commencer à appliquer la bouillie après que DISTANCE a été ajouté et entièrement dispersé dans l'eau de mélange. Continuer l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été utilisé.
NE PAS laisser les effluents ou le ruissellement contenant ce produit et venant des serres pénétrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autres étendues d'eau.

Tableau 1. Mode d'emploi pour les légumes de serre (tomates, poivrons et concombres) et les plantes d'ornement produits en serre :

RAVAGEURS	DOSE	REMARQUES
Aleurode *Bemisia argentifolii* Aleurode du tabac Aleurode des serres	45 mL de produit par 100 L	Appliquer comme pulvérisation foliaire. Appliquer la bouillie de pulvérisation uniformément sur toutes les surfaces de la plante, et ce, jusqu'au ruissellement. Ne pas appliquer dans les 3 jours avant la récolte des tomates, des poivrons et des concombres. Effectuer le premier traitement lorsque les insectes adultes apparaissent. Au besoin, effectuer un deuxième traitement entre 14 et 28 jours suivant le premier traitement. Utiliser un intervalle plus long lorsqu'il n'y a pas de débourrement rapide des nouvelles pousses. Utiliser un intervalle plus court lorsqu'il y a un débourrement des nouvelles pousses. Effectuer au plus deux traitements par cycle de culture. Si le cycle de culture est de moins de 6 mois, ne pas effectuer plus de deux traitements tous les 6 mois. S'il faut effectuer une suppression rapide des insectes adultes, utiliser un adulticide homologué.

REMARQUE : Puisque le nombre de variétés de plantes d'ornement est élevé, qu'il change continuellement et que les plantes peuvent réagir différemment à DISTANCE et aux mélanges en cuve avec DISTANCE, faire un essai du produit sur une échelle restreinte avant de procéder à des applications de grande envergure. On a constaté des effets de phytotoxicité sur les plantes suivantes : sauge (*Salvia* spp.), graptopetalum (*Graptopetalum paraguayense*), fougère de Boston (*Nephrolepis exaltata*), schefflera (*Schefflera* spp.), gardenia (*Gardenia* spp.) et heuchère (*Heuchera sanguinea*). Il est donc recommandé de ne pas utiliser DISTANCE sur ces plantes.
NE PAS TRAITER LES POINSETTIAS APRÈS LA FORMATION DES BRACTÉES.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par les personnes autres que Valent Canada, Inc et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emplois pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Valent Canada, Inc ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Valent Canada, Inc de toute responsabilité liée à des réclamations à l'efficacité ou a la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Pour l'aubergine de serre, ne pas dépasser un pulvérisation maximum de 2000 L / ha par application.

Mode d'emploi sur les aubergines de serre:

RAVAGEURS	DOSE	REMARQUES
Aleurode (incluant L'Aleurode *Bemisia argentifolii* Aleurode du tabac Aleurode des serres)	45 mL de produit par 100 L	Appliquer comme pulvérisation foliaire. Appliquer la bouillie de pulvérisation uniformément sur toutes les surfaces de la plante, et ce, jusqu'au ruissellement. Ne pas appliquer dans les 3 jours avant la récolte de l'aubergine. Effectuer le premier traitement lorsque les insectes adultes apparaissent. Au besoin, effectuer un deuxième

Deleted: <sp>

		traitement entre 14 et 28 jours suivant le premier traitement. Utiliser un intervalle plus long lorsqu'il n'y a pas de débourrement rapide des nouvelles pousses. Utiliser un intervalle plus court lorsqu'il y a un débourrement des nouvelles pousses. Effectuer au plus deux traitements par cycle de culture. Si le cycle de culture est de moins de 6 mois, ne pas effectuer plus de deux traitements tous les 6 mois. S'il faut effectuer une suppression rapide des insectes adultes, utiliser un adulticide homologué.

Formatted: Font: (Default) Times New Roman

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :
Gestion de la résistance, DISTANCE, insecticide du groupe 7. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à DISTANCE et à d'autres insecticides du groupe 7. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :
• Dans la mesure du possible, alterner DISTANCE ou les insecticides du même groupe 7 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
• Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
• Avant d'appliquer DISTANCE, identifier correctement l'insecte ravageur et s'assurer d'atteindre les seuils économique et agronomique, tel que recommandé par les spécialistes provinciaux de la région ou de la LAI.
• Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à représentant de la Valent au 1-800-89-VALENT ou 1-800-898-2536 ou à www.valentpro.com.

MISES EN GARDE :
1. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
3. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des lunettes à coques, des gants (en caoutchouc, en PVC, en néoprène ou en nitrile) et un chapeau pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et l'application. NE PAS retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement.
4. Si les vêtements sont contaminés, les retirer et les laver séparément avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants s'ils sont imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré.
5. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.
6. Ce produit contient un distillat de pétrole qui a une toxicité de modérée à élevée pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors de la pulvérisation. Ne pas contaminer ces systèmes par une pulvérisation directe, par l 'é limination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.
7. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

Contient un distillat de pétrole.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
En cas d'ingestion, un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Ce produit contient un distillat de pétrole : l'ingestion ou le vomissement subséquent peut entraîner l'aspiration du produit, ce qui peut provoquer une pneumonite.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :
Ce pesticide est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou sur tout endroit où il y a de l'eau de surface. TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Ce produit ne doit pas être appliqué durant les périodes d'activité maximale des insectes bénéfiques.

ENTREPOSAGE :
1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais.
3. Entreposer dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré et sans drain de sol.

ÉLIMINATION :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.